



Cette décision inattendue a été prise suite à une plainte déposée par le collectif Universal Lawyers for Human Rights Defense (ULHRD) pour violences et intimidation avec port illégal d'armes.

La défense de Hervé Bopda a argué que l'arme en question n'était pas une arme de guerre, mais une arme de 6ème catégorie qui peut s'acquérir sans autorisation de port d'arme. Cependant, l'accusation a contesté cette argumentation, mettant en doute la légitimité des perquisitions effectuées et insinuant que l'accusé aurait pu manipuler les preuves.

Malgré les tests de dépistage du VIH SIDA négatifs produits par Hervé Bopda, les avocats des victimes continuent de demander à ces dernières de déposer des plaintes. Selon eux, sur près de 200 victimes annoncées, seules une dizaine ont été enregistrées par la police judiciaire, certaines n'ayant même pas retenu l'attention des enquêteurs.

Hervé Bopda demeure en détention en attente d'être convoqué par le procureur du tribunal de grande instance pour répondre des accusations de violences sexuelles alléguées, notamment des viols sur des hommes et des femmes. La question de la transmission du VIH reste également au cœur des débats, les avocats des victimes mettant en doute la fiabilité des tests produits par l'accusé.

L'affaire Hervé Bopda continue d'évoluer et de susciter de nombreuses interrogations. Les prochaines audiences devant le tribunal de grande instance seront cruciales pour faire la lumière sur cette affaire complexe et controversée.